

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

AR2024

019

ARRETE

Objet : Arrêté portant sur la défense extérieure contre l'incendie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-32, L2225-1 à 4, L5211-9-2 et L5217-3 ;
- Vu le Décret n°2015-235 du 27 février 2015 fixant les règles relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de DECI ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 arrêtant le règlement départemental de DECI du département du Nord (59) ;
- Vu la délibération du conseil municipal du 16 novembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur de la commune ;

Considérant l'obligation qui est faite au Maire de la commune dans le cadre de son pouvoir de police spéciale DECI d'établir l'arrêté municipal relatif à la DECI ;

Article 1

Monsieur le Maire approuve les pièces constitutives de l'arrêté municipal relatif à la DECI reprenant :

- La liste des Points d'Eau Incendie publics, privés ou conventionnés ;
- Les modalités des contrôles périodiques des PEI ;

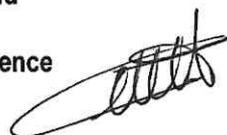
Article 2

Le présent arrêté municipal relatif à la DECI sera transmis au représentant de l'Etat et au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Fait à Wormhout, le 26 janvier 2024

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-préfecture le : 26/01/2024
Publication : 26/01/2024

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence

